

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ Rendre le peuple meilleur ”

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE : — **Pédagogie** : — La racine du mal. — Du choix des livres. — Rapports des inspecteurs d'écoles : A. Fontaine. — Quatre-vingt-dix-huitième conférence des instituteurs de Montréal. — Notes astronomiques. — Bureau d'examineurs de Saint-Ferdinand. — **Partie pratique** : Session du Bureau des examinateurs de Québec (suite). — Langue anglaise. — Géographie pratique : Le Niagara (suite). — **Divers** : Premier anniversaire de la naissance de S. S. le pape Pie IX. — Actes officiels du département de l'Instruction publique. — La population catholique du Canada. — Annonces.

La racine du mal

Dans le dernier numéro de *l'Enseignement primaire*, j'ai accusé l'esprit public d'être responsable du peu de résultats obtenus dans les écoles primaires de notre province. A l'appui de cette accusation, j'ai cité un passage d'une conférence faite par l'honorable M. G. A. Nantel sur l'Instruction publique, et les paroles du révérend M. S. Corbeil, prêtre, correspondant des *Annales Térésiennes*, confirmant en tout point l'avancée du ministre des Travaux publics de Québec. Tous deux partagent mon avis et regrettent que les Canadiens-français ne se soucient pas plus de leurs écoles primaires.

Le rédacteur de la *Vérité* de Québec, M. J. P. Tardivel, dans son journal du 21 avril dernier, exprime l'opinion que ce manque d'esprit public a sa racine dans “ le système scolaire moderne : l'État organisant, dirigeant, con-

trôlant plus ou moins l'œuvre de l'éducation. ” Un peu plus loin, le confrère ajoute : “ Convaincus que l'éducation regarde surtout le gouvernement, nos gens ne s'en occupent guère plus que de l'administration des terres publiques. ”

Je serai remarquer ici au rédacteur de la *Vérité* qu'il existe une grande différence entre la loi des terres et celle qui concerne l'éducation dans la province de Québec. La première centralise absolument l'administration du domaine public, tandis que la seconde laisse à chaque municipalité le droit de contrôler les choses de l'éducation : cotisations scolaires, rétributions mensuelles, construction d'écoles, engagement des instituteurs et des institutrices, choix des livres, etc., etc. A l'heure qu'il est, chez nous, et cet état de choses existe depuis un demi-siècle bientôt, chaque municipalité scolaire, en matière d'éducation, est quasi indépendante de l'État. De sorte que “ s'il n'y a pas d'esprit public dans notre province, lorsqu'il s'agit d'éducation ”, ce n'est pas que la population “ ait été gâtée par la fausse doctrine que la formation de l'enfance et de la jeunesse est une fonction gouvernementale. ” Au contraire, notre organisation scolaire est plutôt paroissiale que provinciale, et laisse à chaque municipalité le soin de promouvoir les intérêts de l'enseignement primaire. La racine du mal n'est pas,

d'après moi, dans notre système scolaire qui, sans être parfait, abandonne à chaque contribuable la tâche de veiller à l'éducation et à l'instruction de l'enfance. J'affirme une chose que Nos S. S. les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa ont reconnue dans leur récente et admirable Lettre pastorale sur l'Éducation. Que l'on me permette de citer ce document :

“ Selon les dispositions de la loi civile elle-même, Nous voyons dans cette Province le Curé de chaque paroisse visiter, inspecter les écoles placées dans le rayon de sa juridiction. C'est là une sauvegarde, une garantie salutaire pour le bien et le progrès moral des enfants ; et, certes, l'Église Canadienne ne saurait trop se féliciter de pouvoir ainsi, par l'entremise de ses ministres, suivre d'un œil maternel la formation première de ceux en qui réside l'espoir de la religion et de la patrie. C'est pour elle une joie légitime de voir fonctionner ici un système d'éducation, qui, sans être absolument parfait et sans réunir peut-être toutes les conditions désirables, repose cependant sur une entente cordiale entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, et ménage à cette dernière, dans l'approbation des maîtres et des méthodes, une part d'influence propre à sauvegarder les intérêts sacrés de la famille, de la conscience et de la foi. Puisse cette influence grandir encore, au lieu de s'affaiblir ! Que tous les vrais catholiques, au lieu d'en paralyser l'action, l'étendent et la favorisent ! Et notre peuple n'aura pas à se repentir d'avoir aidé, en protégeant les droits augustes et inaliénables de l'Église dans la formation des âmes, des intelligences et des cœurs, au maintien et à la diffusion de cet esprit chrétien, sans lequel les sociétés se corrompent et tombent en ruine. Ces droits sacrés de l'Église, Nous avons le devoir et la volonté bien arrêtée de les conserver dans toute leur intégrité.”

Ainsi, au témoignage de l'épiscopat entier de la province, notre loi d'instruction publique laisse au curé de chaque paroisse et à l'autorité ecclésiastique “ une part d'influence propre à sauvegarder les intérêts sacrés de

la famille.” Et je répète ce que je disais il y a un instant : la loi abandonne aux autorités paroissiales le soin de taxer les contribuables pour les fins scolaires, elle laisse ces mêmes autorités libres de dépenser leurs revenus à leur guise, enfin, les municipalités gouvernent leurs écoles comme bon leur semble. Un tel système, qui est loin d'être absolument moderne, ne saurait donc être un obstacle au développement de l'esprit public. Non, la racine du mal ne me paraît pas être là. La cause du mal que je déplore se trouve dans cette indifférence des autorités civiles, des individus et d'un si grand nombre de journaux catholiques à l'égard des questions d'éducation primaire, de patriotisme, de morale et de religion. Oui, la racine du mal est là et n'est pas ailleurs.

Si les Canadiens-français continuent à dormir lorsque leurs ennemis veillent, tôt ou tard ils succomberont. Il est grandement temps de réveiller l'esprit public, n'attendons pas qu'il soit trop tard.

Nos S. S. les évêques constatent, dans le document mentionné plus haut, ce manque d'esprit public à l'égard de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse :

“ C'est pour Nous un devoir et un bonheur de reconnaître ici les éminents services que rendent à nos populations des villes et des campagnes mêmes les plus reculées, tant d'institutrices et d'instituteurs laïques vraiment catholiques, qui se dévouent à l'instruction des enfants avec un zèle et une habileté dignes des plus grands éloges. Nous formons des vœux ardents pour que leurs travaux, à la fois si pénibles et si méritoires, soient mieux appréciés de tout le monde et plus généralement rémunérés à l'avenir.”

Les italiques sont de moi.

Il est donc incontestable que l'indifférentisme qui règne en maître chez nous est le grand, l'unique coupable. Cette plaie sociale n'a certainement pas été occasionnée par notre système scolaire établi en 1846. Dès cette

époque, feu M. le Dr Meilleur, premier Surintendant de l'Instruction publique, déplorait le mal que j'ai signalé à maintes reprises depuis quelques années. Dans un rapport de M. l'inspecteur d'écoles Dorval, en date du 2 janvier 1856, je lis ce qui suit :

“ Des instituteurs que j'ai vus, bien peu exercent leur profession par choix ou par vocation ; la plupart d'entr'eux ne sont instituteurs que par circonstance et la raison en est toute naturelle ; *jusqu'ici on les a payés si peu ou si mal*, que nul ne veut exercer cet état s'il n'y est contraint. Ceux qui se dévouent à l'enseignement par nécessité sont encore forcés par la même nécessité à courir sans cesse après un meilleur salaire ; et pour cela à changer sans cesse de municipalité. Les enfants changent de maître, changent de livres, et ils perdent un temps infini à se faire à la méthode nouvelle du nouveau maître ; je ne vois rien, vraiment, de plus préjudiciable à la cause générale de l'instruction publique ; je ne vois rien qui la déprécie plus aux yeux du peuple que cette transmigration (qu'on me passe le mot) des instituteurs *cherchant partout de quoi vivre et n'en trouvant presque nulle part.*”

A cette époque reculée, qui fut témoin des débuts du système scolaire que nous possédons aujourd'hui, est-ce que la population avait déjà “ été gâtée par la fausse doctrine ” ? Cela me paraît difficile à soutenir.

Il n'y a pas à le nier : depuis nombre d'années, le peuple de la province de Québec manque d'énergie, de vigilance, de cœur, disons le mot. C'est à cette triple faiblesse que nous devons les maux qui affligent actuellement les bons catholiques.

Eh bien ! je voudrais un retour sérieux de l'esprit public vers l'école élémentaire, l'école du grand nombre, complément indispensable de la famille et véritable portique du temple dans un Etat chrétien ; je voudrais que ceux qui se consacrent au professorat laïque par vocation trouvaient les moyens de vivre honorablement dans leur état et ne fussent jamais tentés de chercher ailleurs une conso-

lation aux ingratitude qui, jusqu'ici, ont formé la part la plus considérable de leurs honoraires.

Dans la dernière partie de son article, M. le rédacteur de la *Vérité* indique un remède au mal que je dénonce : “ Qu'on donne à l'organisation scolaire la forme qui est tout indiquée dans un pays comme le nôtre : la forme *paroissiale et diocésaine*. Que l'organisation scolaire s'identifie avec l'organisation paroissiale et diocésaine. Que le curé soit *ex officio* le président des écoles de sa paroisse devenues des écoles *paroissiales* au lieu de *municipales*. Que l'évêque soit le directeur général, l'inspecteur en chef des écoles de son diocèse. Que le bureau scolaire de chaque localité, présidé par le curé, soit une institution vraiment *paroissiale*, fonctionnant comme fonctionnent les fabriques.”

Certes, le plan de M. Tardivel est admirable en théorie, mais est-il réalisable ? Serait-il opportun d'empêcher l'Etat, du moment qu'il est chrétien (et je ne vois pas pourquoi la province de Québec ne se donnerait pas toujours un gouvernement réellement chrétien) de s'occuper en aucune façon de l'instruction publique ? La doctrine de Léon XIII est formelle sur ce point. Indiquant aux catholiques leurs devoirs civils, le souverain Pontife, dans la bulle *Immortale Dei*, les exhorte “ à s'appliquer surtout à faire en sorte que *l'autorité publique pourvoie à l'éducation religieuse et morale de la jeunesse*, comme il convient à des chrétiens ; de là surtout dépend le salut de la société”.

L'Eglise ne veut donc pas que les autorités civiles et politiques restent indifférentes aux choses de l'éducation. Au contraire, elle fait un devoir aux Etats chrétiens de l'aider à pousser la jeunesse dans la voie du bien, du beau et du vrai. Et comme il est facile (à la condition que l'esprit public le veuille) de mettre un gouvernement vraiment chrétien

à la tête de la province, pour quelle raison se priverait-on du concours précieux d'une saine administration civile ?

La mission de l'Eglise, ce semble, est d'éclairer, de guider les peuples dans le chemin de la vie. Mais "aide-toi et le ciel t'aidera." Les sociétés, par la voix des chefs et des autorités qu'elles se choisissent, doivent donc faciliter l'action de l'Eglise dans le domaine de l'éducation. C'est ainsi que Garcia Moreno, d'admirable mémoire, l'avait compris. Il n'est jamais venu à l'idée du vaillant président de l'Equateur de jeter entièrement sur les épaules des évêques le lourd fardeau d'une organisation scolaire. Il est du devoir des laïques d'aider le clergé à supporter "le poids du jour." Et une telle union seule est capable de produire des fruits sérieux. On aurait tort, je crois, de creuser un abîme entre deux puissances qui, suivant les enseignements de Rome, doivent sans cesse se donner la main au lieu de se tourner le dos. Si les droits de l'Eglise sont méconnus quelque part dans nos lois d'éducation, que l'on répare au plus tôt une semblable injustice. Mais, de grâce, ne séparons pas ce qui doit rester uni, ne divisons pas nos forces au moment où l'union est plus nécessaire que jamais.

C.-J. MAGNAN.

Du choix des livres

Troisième article

La langue maternelle, qui occupe une si large place dans le programme scolaire, doit être consultée avec une sérieuse attention lorsqu'il s'agit de faire un choix judicieux de livres classiques ; car cette expression embrasse l'ensemble de tous les moyens à employer pour enseigner à l'enfant à parler et à écrire correctement la langue qu'il a apprise sur les genoux de sa mère.

En arrivant à l'école l'élève possède déjà, quoique imparfaitement, et cela plus ou moins selon le milieu où il a vécu, un vocabulaire lui servant à exprimer le peu d'idées qui sont du domaine de sa jeune intelligence. Il peut nommer les meubles de la maison, les animaux domestiques, les jouets qui servent à ses jeux journaliers, les aliments dont il se nourrit, et une foule d'autres choses encore. Enfin, il a un certain fonds de la langue qu'il vient apprendre à l'école.

Or, il est évident que tous les exercices scolaires doivent tendre vers un même but : perfectionner les connaissances de langage déjà acquises et en communiquer de nouvelles.

A cette fin, il faut faire parler le débutant et le faire parler beaucoup, en corrigeant, partout et toujours, les fautes qu'il peut commettre ; mais il faut le faire avec mesure, ménagement et discrétion, afin de ne pas l'intimider ni le rebuter.

Mais outre ces exercices oraux, il y a aussi ceux des livres auxquels il faut initier les élèves et leur apprendre les moyens de s'en servir. Ceux qui jouent le principal rôle dans l'enseignement de la langue naturelle sont : les livres de lecture, la grammaire, les devoirs grammaticaux. Il est bien vrai que l'histoire, la géographie, les manuels de composition entrent dans le même cadre, mais d'une manière moins directe et plus éloignée.

Pour aujourd'hui, je me bornerai à ne parler que des livres de lecture, remettant à plus tard le soin de m'occuper de ceux qui concernent les autres matières.

Qu'on me permette de citer ici l'opinion de MM. Brouard et Defodon dans leur ouvrage intitulé :

Inspection des écoles primaires.

"Le choix des premiers livres de lecture importe à un haut point. Ces livres ne sauraient être les premiers venus. Ils doivent être imprimés en gros caractères, d'une lisi-

bilité parfaite, à la portée des enfants, intéressants pour eux, ne leur parlant que de choses connues, de connaissances usuelles, contenant de petites leçons accessibles à leur sens moral ou capables de le développer.”

Le premier de ces livres, celui auquel on attache très souvent le moins d'importance, c'est l'*Alphabet*, ou comme on l'appelle vulgairement l'A, B, C.

Ce petit manuel, si insignifiant qu'il le paraisse, est pourtant le premier compagnon du jeune enfant dans sa carrière scolaire ; c'est par lui qu'on l'initie aux nombreuses difficultés que comportent les rudiments de la lecture française ; car il ne faut pas se faire illusion sur ce point, aucun travail n'est plus difficile, plus ennuyeux, plus ingrat, tant pour le maître que pour l'élève, que celui d'enseigner ou d'apprendre à lire.

Au début, pour l'enfant qui n'a encore reçu aucune culture intellectuelle, les choses les plus simples lui paraissent des difficultés insurmontables, et seraient propres à le décourager et le rebuter, si elles ne lui étaient présentées sous un aspect attrayant et agréable.

Voilà ce qui a engagé un grand nombre des amis de l'enfance à chercher les méthodes de lecture les plus simples et les plus faciles, afin d'en rendre l'intelligence moins aride.

Plusieurs systèmes, plus ou moins praticables, ont été proposés et longuement discutés, mais il serait inutile de les exposer ici ; qu'il me suffise de dire que deux seuls ont prévalu.

L'Ancienne épellation et la Méthode de Port-Royal, ou méthode d'après la *nouvelle épellation*.

Dans un grand nombre de cas, on a attaché beaucoup plus d'importance à de simples détails qu'au fond même de la question, et l'on a donné comme méthode ce qui n'était que des procédés, c'est pourquoi il importe

d'établir d'une manière claire et concise ce que l'on doit entendre par méthode de lecture, afin que chacun puisse se rendre compte par lui-même de la valeur de celles qui sont proposées.

Par méthode de lecture, on entend :

1^o L'exposition de la matière, d'une manière graduée, logique et rationnelle ;

2^o La marche à suivre dans l'agencement des lettres formant des sous propres à produire des combinaisons avec lesquelles on forme des syllabes, des mots et des phrases ;

3^o Le choix de mots dont les éléments entrent dans les combinaisons déjà apprises et connues, afin que l'élève puisse toujours se retrouver en recourant aux éléments ;

4^o Choix de morceaux à lire, simples, faciles et à la portée de l'intelligence des enfants.

Ceci posé et admis, tout instituteur ou institutrice intelligents pourra facilement choisir parmi nos *Alphabets*, quel est celui qui mérite sa préférence.

Qu'on veuille bien remarquer ici que la méthode est indépendante des procédés, et qu'elle est aussi bien applicable à l'ancienne qu'à la nouvelle épellation.

Examinons maintenant ces deux manières si différentes d'enseigner à lire.

L'ancienne épellation, celle par laquelle nous avons tout appris à lire, se distingue surtout par une absence complète de toute méthode. Voyons un peu ce qu'en dit Roussetot dans son traité de pédagogie publié en 1881.

“ Apprendre à lire par la méthode vulgaire est chose du monde la plus difficile : chacun n'a qu'à en appeler à ses souvenirs personnels. Il est vrai qu'on oublie vite les maux passés ; mais, à défaut de mémoire, la moindre réflexion suffit pour faire découvrir qu'une telle méthode est contre nature. L'enfant ne comprend que le concret et le synthétique, ce qui parle à ses sens et ce qui

l'intéresse : on le condamne à quatre ans, à sept ans, peu importe, au supplice de l'abstraction et de l'analyse la moins intelligible, car elles portent sur des sons isolés qui ne se retrouvent même pas dans le composé. Il y a plus de deux siècles que Pascal et les grammairiens de Port-Royal s'en sont aperçus. " C'est se contredire soi-même, disaient-ils, que de montrer à prononcer seuls des caractères que quand ils sont joints avec d'autres, car en prononçant séparément les consonnes et les faisant *appeler* (nous disons maintenant *épeler*) aux enfants, on joint toujours une voyelle, savoir, *é* (qui n'est ni de la syllabe, ni du mot), ce qui fait que le son des lettres appelées est tout différent du son des lettres assemblées. Par exemple, on fait appeler à un enfant le mot *bon*, lequel est composé de trois lettres *b, o, n*, qu'on leur fait prononcer l'une après l'autre. Or *b* prononcé seul fait *bé*; *o* prononcé seul fait *o*, car c'est une voyelle; mais *n* prononcé seul fait *enne*. Comment donc cet enfant comprendra-t-il que tous ces sons qu'on lui a fait prononcer séparément, en appelant ces trois lettres l'une après l'autre ne fassent que cet unique son, *bon*? On lui a fait prononcer quatre sons (*bé, o, enne*) dont il a les oreilles pleines, et on lui dit ensuite : Assemblez ces quatre sons et faites-en un, savoir : *bon*. Voilà ce qu'il ne peut jamais comprendre : et il n'apprend à les assembler que parce que son maître fait lui-même cet assemblage et lui crie cent fois aux oreilles cet unique son, *bon*." M. Rousselot continue ainsi : " Voilà, en effet, le vice radical du système d'épellation. Il est absolument contraire à la marche naturelle de l'intelligence et surtout de l'intelligence enfantine..... "

L'opinion de Rousselot est partagée par Thiéry, Brouard et Defodon et par la plupart des pédagogues modernes; de sorte que l'ancienne épellation est aujourd'hui reléguée à l'arrière plan, en France, en Belgique, en

Suisse et dans tous les pays de l'Europe où l'on enseigne la langue française.

J.-B. CLOUTIER.

(à suivre.)

Rapports des inspecteurs d'écoles

GLANURES

Dans notre province de Québec, que, sans calomnie, j'appelle pauvre, on ne peut pas payer cher pour l'instruction. Par conséquent, les instituteurs compétents, bien qualifiés, sont peu nombreux, et il n'est guère facile de choisir. En effet peu d'hommes (laïcs) se livrent à l'enseignement, parce que la carrière de l'instituteur est la moins payante, la moins rémunératrice. Les institutrices—qui sont le grand nombre—n'enseignent que temporairement, et toutes n'y mettent peut-être pas le zèle que l'on pourrait désirer.

Quoiqu'il en soit, je ne puis m'empêcher de dire que, toute modeste qu'est notre éducation élémentaire, elle rend d'immenses services aux populations des campagnes. Je connais bon nombre de jeunes gens qui, avec leur instruction élémentaire seule, se sont créés une jolie position dans la société. Beaucoup d'autres, après quelques années passées à la petite école, sont en état de suivre un cours classique ou académique, et d'acquérir les connaissances les plus étendues, les plus élevées.

Toutefois, il est important de donner à l'éducation élémentaire plus de développement, plus de perfection. C'est vers ce but que je dirige tous mes efforts.—Et pour atteindre cette fin, je demande aux instituteurs et institutrices d'étudier sans cesse, d'agrandir le cercle de leurs connaissances, et de se perfectionner dans l'art d'enseigner d'une manière pratique—c'est-à-dire intelli-

gente—à tous ceux qu'ils dirigent et qu'ils ont mission de préparer aux luttes de la vie.

Sauf quelques rares exceptions, les secrétaires-trésoriers remplissent bien leur charge en percevant fidèlement les cotisations imposées par les commissaires d'écoles, et en payant régulièrement les titulaires de leur écoles. — Ceux-ci devraient recevoir une partie de leur traitement chaque mois, s'ils le désirent, et toucher la balance due aussitôt que les classes sont fermées à la fin de l'année scolaire. J'ai déjà demandé cette réforme et je renouvelle ma demande.

A. FONTAINE,

Joliette.

**Quatre-vingt-dix-huitième conférence
de l'Association des Instituteurs
de la circonscription de l'école
normale Jacques - Car-
tier, tenue le 26 jan-
vier 1894**

Étaient présents ; M. l'abbé Verreau, principal de l'École Normale Jacques-Cartier ; M. le chanoine Bruchési ; M. A. Goyette, Ptre, curé de Ste-Suzanne ; M. l'abbé H. Desrochers, de l'École Normale, J.-C. ; MM. les Inspecteurs d'Écoles McGown, Dupuis et Curot ; M. U.-E. Archambeault, directeur gén. des écoles catholiques de Montréal ; MM. J.-O. Cassegrain, S. Aubin, A.-D. Lacroix, F.-X.-P. Demers, D. Ravaux, L.-A. Primeau, W. Fahey, J.-T. Anderson, Geo. Farnelart, Jos. Lavallée, H. Bergeron, Ed. Coifer, W.-H. Tétrault, P.-J. Leitch, T. Allaire, J.-B. Pâquet, H. Rondeau, H. Gervais, L.-J. Ramsay, P. Ahern, J.-S. Ménard, P. Kelly, E. Viens, N. Nolin, L.-P. Jasmin, M.-A. Black, M. Guérin, C. Leblanc, T.-M. Reynolds, J. St-Amour, J.-E. Leroy, C. Thibault, E. Ducharme, N. Latrémouille, E. Tremblay, G. Robillard, N. Desroches, J.-S. Teasdale, J.-L. Vébert, B. Meloche, M. Lanc-

tôt, J. Roch, W. Tremblay, J. A. Brisebois, A. Miller, C. Smith, J.-J. McCullen, L.-A. Warren, G. Gagnier, A.-B. Prendergast, N. Bélisle, J.-N. Lévesque, A. Cléroux, P. Provost, L.-J.-R. de Bellefeuille, Nap. Brisebois et les élèves-maitres de l'École Normale Jacques Cartier.

A neuf heures précises, M. Geo. Farnelart, président, ouvre la séance et, dans les quelques paroles qu'il adresse aux membres, leur rappelle d'abord ces deux proverbes :

“ Punctuality is an Irishman's virtue.”

“ L'exactitude est la politesse des rois,” et, ajoute M. le Président, tant que j'occuperai le fauteuil présidentiel, je ferai en sorte que les Irlandais cessent d'avoir le monopole de la ponctualité et les rois, celui de l'exactitude.

Il attire ensuite l'attention de l'assemblée sur les quelques modifications qui ont été apportées à la confection du programme et annonce, en terminant, que M. le chanoine Bruchési a bien voulu accepter l'invitation qui lui a été faite, de venir aujourd'hui nous parler de l'exposition scolaire à Chicago.

Le secrétaire donne alors lecture du compte-rendu de la dernière conférence.

M. l'abbé Verreau fait remarquer qu'à la dernière conférence, parlant des examens que doit passer tout aspirant à l'inspection, il n'a pas dit, du moins n'a pas voulu dire : Principe auquel, dans notre intérêt, nous devons tenir, ainsi qu'il est rapporté dans le compte-rendu qu'on vient de lire, mais bien : Principe qu'il ne faut pas oublier.

Après cette remarque de M. l'abbé Verreau, le rapport du secrétaire est adopté à l'unanimité.

M. le Président lit ensuite des lettres d'excuse de l'Hon. G. Ouimet, Surintendant de l'Instruction publique, de l'Hon. juge Jetté, de MM. les Drs. Leprohon et Gray, tous membres du Conseil de l'Instruction publique, de M. le Dr. Desroches, membre honoraire de l'association. Ces messieurs expriment à l'assemblée leurs regrets de ne pouvoir assister à cette conférence.

M. le secrétaire annonce ensuite à l'assemblée que la requête concernant la représentation des instituteurs dans le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a

été envoyée au dit comité, et que ce dernier en a accusé réception par la lettre suivante :

Département de l'Instruction Publique,
 Québec, le 22 septembre 1893.
 Monsieur NAP. BRISEBOIS,
 667, rue St-André,
 Montréal.

Monsieur,

Référant à la requête datée du 13 septembre courant que vous avez adressée à l'honorable Secrétaire de la province et que j'ai soumise, de sa part, au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique à sa séance du 15, j'ai l'honneur de vous informer que la considération de cette requête a été remise à la session du comité du mois de mai prochain.

J'ai l'honneur d'être,
 Monsieur,
 Votre obéissant serviteur,
 PAUL DE CAZES,
 pr le Surintendant.

M. le Président exprime alors toute sa pensée sur cette question importante de la représentation des instituteurs dans le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Comme cette question intéresse beaucoup le corps enseignant, je suis heureux d'inclure dans ce rapport un résumé assez complet du discours remarquable que M. Fanelart a prononcé sur cette question, que d'autres orateurs ont discutée après lui, ainsi qu'on le verra plus loin.

M. Fanelart émet d'abord la proposition suivante :

Les instituteurs devraient être représentés dans le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Est-ce là, dit-il, un théorème bien difficile à saisir, et qu'il soit nécessaire de prouver? N'est-ce pas plutôt une vérité banale à force d'être évidente, un véritable *truisme*?

Il est aisé d'ailleurs de montrer, continue-t-il, qu'il y a unanimité sur ce point.

L'orateur cite alors l'opinion de M. Chatigny : "Le corps enseignant, dit ce dernier, est le seul qui ne soit pas consulté quand

"il s'agit de choses qui le concernent. Pour-tant il contient dans son sein des hommes qui ne dépareraient pas le fauteuil de conseiller et qui pourraient rendre d'immenses services à la cause de l'Education."

M. U.-E. Archambault dit aussi : "On ne trouve pas un seul instituteur, laïque ou religieux, dans la partie dirigeante de l'Instruction publique. Il semblerait pourtant naturel que l'instituteur fût au moins consulté pour l'établissement des programmes d'étude, le choix des livres de classe, etc."

"Il n'y a pas un seul praticien au Conseil de l'Instruction publique," dit l'Hon. G. Ouimet, "mais," ajoute ce dernier, "c'est là une lacune facile à combler."

Et la *Presse* : "Pourquoi ne consulte-t-on jamais les instituteurs? Pourquoi ne place-t-on pas, au Conseil de l'Instruction publique, un de ces hommes du métier?"

Et l'Hon G.-W. Ross : "Les instituteurs devraient guider le Conseil et non être guidés par ce dernier."

Le *Bon Combat* ajoute : "Ne serait-il pas à propos de donner officiellement à chaque degré de l'enseignement un représentant au Conseil de l'Instruction publique? L'enseignement élémentaire, l'enseignement moyen, l'enseignement supérieur représentés par des gens du métier y gagneraient, croyons-nous."

L'orateur cite encore la *Presse*, l'*Enseignement primaire*, l'*Opinion publique*, l'*Educational Journal*, etc.

Comme on le voit, autant de citations diverses prouvent assez en faveur de cette idée : que les instituteurs devraient être représentés dans le Conseil de l'Instruction publique.

Parlant ensuite du Conseil de l'Instruction, l'orateur cite tout au long la composition du Conseil de l'Instruction publique en France dans lequel l'enseignement à tous ses degrés est représenté par des gens du métier, et attire l'attention de l'assemblée sur la manière dont les membres de ce conseil sont choisis.

M. Fanelart mentionne alors les paroles suivantes de Paul Bert :

"Il en est de l'Instruction," dit ce dernier, "comme de la médecine et de la politique, parce que tout le monde s'en sert et en a

besoin, tout le monde s'y croit compétent et se croit apte à donner un avis autorisé."

Et de Sluys : " Ils sont nombreux, ceux qui, bien que s'intéressant vivement aux écoles, ne possèdent pas les éléments nécessaires pour résoudre les questions d'ordre purement pédagogiques qu'elles soulèvent souvent, et il arrive même qu'ils emploient leur influence à faire prévaloir des idées de programmes, des solutions qui loin d'être favorables au progrès de l'enseignement sont de nature à l'enrayer."

M. Famelart, tout en approuvant la composition actuelle du Conseil de l'Instruction publique, pense néanmoins qu'il devrait y avoir un comité central ou un autre corps de professeurs autorisés à donner leur avis officiel sur toutes les questions d'ordre purement pédagogique.

La théorie et la pratique, ajoute l'orateur, sont deux flambeaux qui doivent s'éclairer mutuellement.

Il faudra faire un choix.

L'orateur passe alors en revue les différentes méthodes qui peuvent être suivies pour faire ce choix :

1° Le gouvernement pourrait choisir lui-même l'instituteur qu'il désire et le nommer comme sont nommés les autres membres.

2° Les inspecteurs d'écoles pourraient recommander les candidats.

3° L'Association des instituteurs pourrait élire ce représentant au scrutin, comme elle élit ses propres officiers.

Toutes ces méthodes sont insuffisantes, dit-il, et présentent la même lacune.

Un instituteur sera nommé, mais représentera-t-il vraiment les instituteurs ou l'enseignement ? Quel est en ce moment le dépositaire de l'opinion des instituteurs ? Où cette opinion est-elle consignée ? Ne serait-il pas avant tout opportun de chercher à la faire naître ?

Et à ce sujet, continue M. Famelart, les instituteurs devraient former d'abord un certain nombre de comités permanents : un pour chaque branche d'enseignement. Ainsi l'un de ces comités s'occuperait de l'enseignement des langues, l'autre de l'enseignement de l'histoire, ou de la géographie, etc., etc. Ces divers comités auraient un centre d'action qui serait le comité central formé d'autant de

représentants qu'il y aurait de comités. Ainsi ce comité central se trouverait alors composé exclusivement de spécialistes toujours prêts à donner une opinion autorisée sur toute question se rapportant à l'enseignement. Ce comité central enverrait alors au Conseil de l'Instruction son président ou un membre de son choix, comme porte-parole ou *délégué* des instituteurs.

M. Famelart suggère donc, posant en principe que le *délégué* doit représenter l'opinion du corps enseignant, la formation de comités spéciaux, ainsi qu'il vient d'être dit, avec comité central auquel serait laissé le soin de choisir tel membre pour représenter les instituteurs au Conseil de l'Instruction publique.

(à suivre)

Notes astronomiques

Tous ceux qui s'occupent des phénomènes célestes n'ont pas sans doute manqué d'examiner Jupiter et Saturne par les belles soirées de mars et avril derniers.

A l'occident, Jupiter a été visible et le sera encore quelques semaines. Il offrira un grand intérêt à ceux qui l'ont suivi dans sa course rétrograde à travers la constellation du Taureau, pendant les derniers six mois.

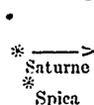
Le diagramme suivant indique la position qu'il occupait le sept d'avril dernier :



Au mois de janvier, il était au-dessous des Pléiades, formant chaque soir avec Aldébaran et les Pléiades, un triangle de plus en plus aigu.

Vers les derniers jours d'avril, il était en ligne à peu près droite avec Aldébaran et le groupe des Pléiades.

Turnons maintenant nos regards vers l'orient pour voir Saturne qu'on peut facilement trouver dans le diagramme suivant :



Spica, dans la constellation de la Vierge,

est une étoile bleuâtre : Saturne est d'un blanc jaunâtre, et formait, le six d'avril, dans la direction du nord-ouest au sud-est, une ligne droite avec Spica et la pâle étoile au-dessus de la Vierge. Saturne accomplit actuellement son mouvement rétrograde vers l'occident, presque en ligne parallèle avec l'écliptique, et la continuera jusque vers le premier de juillet; alors elle reprendra son mouvement direct en sens contraire (de l'ouest à l'est) et vers le premier de septembre, elle occupera la position représentée dans le diagramme ci-dessus.

Nous espérons que les instituteurs qui s'occupent un peu d'astronomie feront observer à leurs élèves la marche de Jupiter et Saturne, surtout celle de cette dernière, durant l'été; car Jupiter va bientôt disparaître dans les rayons du soleil.

M. A. Cameron a publié, dans le *Herald* d'Halifax du 3 avril, les notes suivantes :

*** Vénus, maintenant étoile du matin, peut-être contemplée par les gens matineux. L'éclat de l'aurore, non plus que la splendeur du soleil, n'en amoindrissent pas la lumière. Elle a assez d'éclat pour être vue au lever du soleil, et par un ciel pur, jusque vers le milieu de l'après-midi. Mais pour la bien voir dans tout son éclat, il faut que ce soit avant le lever du soleil; et la vue de cet astre brillant peut amplement dédommager de ce petit sacrifice celui qui se lève avant l'astre du jour.

Mars peut-être vu en même temps, mais il fait triste figure en présence de Vénus. Sa lumière pâissante va s'affaiblissant de jour en jour, mais avant la fin de l'année, elle sera propre à attirer notre attention.

Les planètes du soir les plus remarquables du mois d'avril, ont été Jupiter et Saturne.

Jupiter est presque à la fin de sa carrière d'étoile du soir, tandis que Saturne ne fait que commencer la sienne.

EDUCATIONAL REVIEW, Avril 1894,

Traduction libre, par J.-B. CLOUTIER.

Bureau d'examineurs

Un bureau d'examineurs, pour le comté de Mégantic, a été établi à St-Ferdinand d'Halifax. Ce bureau délivrera des brevets pour les écoles élémentaires et modèles. Il est composé des membres suivants : MM. L. Gagné, curé de St-Ferdinand d'Halifax; C.-S. Richard, curé de Ste-Sophie; J. Ballantyne, curé d'Inverness; et de messieurs N.-C. Cormier, C.-L. de Plessisville, L.-J. Fréchette, M.-P., de St-Ferdinand d'Halifax, de C.-J. Magnan, professeur à l'école normale Laval, et du Rév. D. Matte.

Session du bureau des examinateurs de Québec

Mardi, le 13 mars, 1893.

(Suite.)

Membres présents : M. l'abbé T. G. Rouleau, président, MM. Toussaint, O'Ryan, Dufresne, Prémont, Ahern; M. N. Lacasse, secrétaire.

BREVET D'ÉCOLE MODÈLE

Dictée française

Champlain arriva à Québec en l'année seize cent huit. Monsieur de Monts lui avait donné le commandement de l'un des deux navires qu'il avait équipés. Aussitôt arrivé Champlain donna des ordres pour que l'on commençât immédiatement des travaux de défrichement et de construction. Par son alliance avec les Montagnais, les Algonquins et les Hurons, il se fit un ennemi irréconciliable de la nation la plus brave et la plus vindicative qu'il y eût alors parmi les sauvages, les Iroquois, qui ne laissaient passer aucune occasion de nuire aux Français et n'épargnaient aucuns frais pour harceler la

colonio. *Quelque grands défauts qu'ils eussent*, ces ennemis se battaient comme des lions, et leur courage jetait nos colons dans des alarmes continuelles. L'arme guerrière suivait partout les Français, et les événements prouvaient que ce n'était pas une précaution inutile. Tout barbares qu'ils étaient, ces ennemis étaient pleins de ruse et leur cruauté égalait leur bravoure si vantée. Les bravos annonçaient leurs victoires et portaient l'épouvante dans les cœurs les mieux trempés, car ils étaient généralement le signal de massacres horribles. Ils écorchaient leurs victimes demi-mortes et se réjouissaient de leurs tourments.

Grammaire française

1. Quand le participe passé du verbe bénir s'écrit-il avec ou sans *t* ?
2. Quelle est la règle d'accord des adjectifs *demoi*, *excepté*, *supposé* ?
3. Quelle est la règle d'accord de l'adjectif *feu* ?

Analyse logique

1. Combien y a-t-il de propositions dans la phrase qui commence par ces mots : *Par son alliance* ?
2. Combien y a-t-il de propositions dans la phrase qui commence par ces mots : *Quelque grands défauts qu'ils eussent* ? Indiquez-les en donnant la nature de chacune d'elles.

Composition littéraire

Mlle C..... est prévenue un mois seulement avant l'expiration de son engagement, que ses services, comme institutrice, ne seront plus requis. Elle a remontré à MM. les Commissaires que l'information a été donnée trop tard, mais ils ont passé outre et ont engagé une autre institutrice. Mlle C.....

s'adresse à Monsieur le Surintendant pour obtenir justice.—*Faire la lettre.*

Littérature française

1. Qu'est-ce qu'une métaphore ? Donner un exemple.
2. Qu'est-ce qu'une hyperbole ? Donner un exemple.
3. Quelle est la qualité principale du style épistolaire ?

Histoire de France et d'Angleterre

1. Sous quels noms sont connus les premiers habitants de la France et de l'Angleterre ?
2. Quand les Normands se sont-ils emparés de l'Angleterre ? Nommer les rois qui appartiennent à cette dynastie.
3. A quelle époque le gouvernement constitutionnel a-t-il été établi en Angleterre ?
4. Quel était le but poursuivi dans les Croisades ? Nommer les principaux héros des Croisades.
5. Nommer les rois de la dynastie des Bourbons qui ont régné sur la France.

Arithmétique

- 1° La première question pour le brevet élémentaire.
- 2° La seconde question pour le brevet élémentaire.
- 3° Combien gagneront en 20 jours, 8 hommes travaillant 10 heures par jour, si 5 hommes, travaillant 9 heures par jour, gagnent en 12 jours \$75.00 ?—Rép. 222.22.

Solution :

\$	jours	hommes	heures
×	20	8	10
75	12	5	9

$$\frac{75 \times 12 \times 5 \times 9}{10 \times 8 \times 20} = \$222.22. \text{—Rép.}$$

4^o Partager \$80,000.00 entre 3 personnes de manière que la première reçoive les $\frac{2}{3}$; la seconde les $\frac{1}{3}$, et la troisième le reste ?
—Rép. 1^{ère} \$32,000.00; 2^{ème} \$30,000.00; 3^{ème} \$18,000.00.

Solution :

Les $\frac{2}{3}$ de \$80000 = $\frac{2 \times 80000}{3} = \53333.33
—1^{ère} Rép.
Les $\frac{1}{3}$ de \$80000 = $\frac{1 \times 80000}{3} = \26666.67
—2^{ème} Rép.
 $80000 - (53333.33 + 26666.67) = \0.00
—3^{ème} Rép.

4^o 4 marchands associés ont fait un bénéfice de \$6,000.00. Le premier a contribué au fonds pour les $\frac{1}{2}$; le deuxième pour le $\frac{1}{4}$; le troisième pour le $\frac{1}{8}$; le quatrième a fourni le reste. Quelle est la part de chacun d'eux dans le bénéfice de \$5,000.00 ?

Solution :

Les $\frac{1}{2}$ de \$5000 = $\frac{1 \times 5000}{2} = \2500
—1^{ère} Rép.
Le $\frac{1}{4}$ de \$5000 = $\frac{1 \times 5000}{4} = \1250
—2^{ème} Rép.
Le $\frac{1}{8}$ de \$5000 = $\frac{1 \times 5000}{8} = \625
—3^{ème} Rép.
 $5000 - (2500 + 1250 + 625) = \1125
—4^{ème} Rép.

Comptabilité

1^o Faites les écritures au journal des opérations suivantes :

Mars 1.—Je commence avec l'actif et le passif suivant :

ACTIF :

Argent	\$2000 00	
Marchandises	3000 00	
Jos. Leroux me doit	1000 00	\$6000 00

PASSIF :

Je dois à Ths Giroux	400 00	
Je dois à L. Grenier un billet à 60 jrs	300 00	700 00

Mars 2.—Acheté de Jos. Mathieu :
Marchandises au montant de \$300 00
Je lui ai donné en paiement :
Argent
 200 00 | || Balance à crédit | 100 00 | |

Mars 3.—J'ai payé à Ths Giroux les \$400.00 que je lui devais.
Mars 4.—Reçu de Jos. Leroux \$900.00 à valoir sur son compte.
Mars 5.—Payé en argent mon billet à l'ordre de L. Grenier \$300.

Solution :

Québec, 6 mars 1894.

Divers Dt à Fonds Caisse, Mdses, Jos. Leroux,	2000 3000 1000	6000
Fond Dt à Divers à Ths Giroux à Billet payable	700	400 300
Mdses Dt à Divers à Caisse à Jos. Mathieu	300	200 100
Ths Giroux Dt à Caisse	400	400
Caisse Dt à Jos. Leroux	800	800
Billet payable Dt à Caisse	300	300

J. AHERN.

Pédagogie

Les trois questions posées aux candidats pour le brevet d'école élémentaire.

4. Quelles sont les principales qualités que doit avoir un mobilier scolaire ?

Agriculture

Mêmes questions que pour le brevet élémentaire.

Lois scolaires

Mêmes questions que pour le brevet d'école élémentaire.

4. Quelle est la formalité à remplir pour recevoir une part du fonds des écoles publiques ?

Hygiène

Mêmes questions que pour le brevet élémentaire

BIEN-ÊTRES

Mêmes questions que pour le brevet élémentaire

DESSIN

Mêmes questions que pour le brevet élémentaire

LISTE DES CANDIDATS QUI ONT OBTENU UN BREVET

MODÈLE

- Melles M. Octavie Georginna Lauzé, St-Louis, Lotbinière.
 " Mary Stalla Jordan, Québec.
 " C. Bazin, Québec.
 " E. P. Dugal, Québec.
 " A. Fortin, Québec.
 " Elizabeth Mary Mulligan, Lexington, (Kentucky.)
 " Emily-Louisa Mary Amyot, Québec.
 " Marie Aimée Hallé, N.-D. de Lévis.
 " Marie Adéline Léocadie Samson, N.-D. de Lévis.
 " J. H. Eliso Lemieux, N.-D. de Lévis.
 " H. Barras, N.-D. de Lévis.
 " H. Lacroix, N.-D. de Lévis.
 " E. E. Bégin, N.-D. de Lévis.
 " Th. A. Langlais, St-Octave de Métis.
 " E. Leclerc, St-Jean Portjoli.
 " M. Francœur (Leclerc), St-Isidore.
 " L. H. Paquin, Deschambault.
 " G. Filteau, Québec.
 " L. Beaudry, Pointe-aux-Trembles.
 " H. M. Massicotte, St-Prosper.
 " A. E. Cloutier, Islet.
 " A. Paradis, Ste-Famille, I. O.
 " P. Bernard, Carleton.
 " N. Bélanger, Lotbinière.
 " A. A. Matte, Québec.
 " J. E. Bérubé, Québec.
 " I. Durand, Lotbinière.
 " les bornes suivantes : au
 " du premier rang de Laboratoire
 " répartition entre les lots N
 " ÉLÉMENTAIRE
- Melles E. Beaupré, St-Gervais.
 " O. Bilodeau, St-Lazare.
 " R. Naud, St-Jean d'Eschailons.
 " E. A. Lobel, Ste-Cécile du Bic.
 " A. Ribaud, Notre-Dame de Lévis.
 " J. Danais, St-Raymond.
 " A. Vermette, St-Colomb de Sillery.
 " Em. Roy, St-Gervais.
 " C. Gauthier, Deschambault.
 " A. Darveau, Québec.
 " C. E. Côté, Québec.
 " M. Boisvert, Ste-Croix.
 " J. A. Déry, Québec.
 " C. Gossolin, Québec.

- Melles R. Marchand, St-Antoine de Tilly.
 " L. Houde, St-Apollinaire,
 " D. L. Dupont, St-Roch des Aulnaies.
 " A. Caron, St-Roch des Aulnaies,
 " prochain, 1894.
 " Ad. M. Noreau, Pointe-aux-Érables.

27 Dans le prochain numéro, nous publierons les épreuves de l'algèbre et de la géométrie, ainsi que les réponses.

Langue Anglaise

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

TWENTY-SIXTH LESSON

1°
 Montrez: *Voire main droite,* This is my right hand,
 " *piéd droit,* " " " foot,
 " *main gauche,* " " " left hand,
 " *piéd gauche,* " " " foot,
 vos deux mains, Dites deux ou trois fois: These are my two hands,
 " " piéds, " " " feet.

2° Dites à toute la classe :
 Show me your right hand ; show me your right foot,
 " " left hand ; " " left foot,
 " " two hands ; " " two feet.

3°
 Montrez: *Voire main droite,* Rép. It is your right hand.
 " *piéd droit,* It is your right foot.
 " *main gauche,* It is your left hand.
 " *piéd gauche,* It is your left foot.
 Vos deux mains, Dites aux élèves à tour de rôle: They are your two hands.
 " *piéds,* What are these ? They are your two feet.

4°
 Demandez à chaque élève après avoir indiqué.
 son piéd gauche What is this ? Rép. It is my right foot
 son piéd droit " " " It is my left foot
 ses deux piéds What are these ? They are my two feet
 Le piéd droit de son voisin What is this ? It is his right foot
 Le piéd gauche de son voisin " " " It is his left foot
 Les deux piéds de son voisin What are these ? They are his two feet

Dans une école de filles ou
en parlant d'une fille la ré-
ponse serait

It is her right foot
It is her left foot
They are her two
feet

Solution :

Géographie pratique

LE CANADA

III.—*Le Niagara*

(2^{ème} suite)

La masse d'eau qui s'écoule aux deux cataractes a été diversement évaluée, quoique les variations du débit soient relativement peu considérables, si ce n'est en hiver, alors que le fleuve est pris sur les bords, que des pendentifs de glace s'attachent en courtines à toutes les saillies des roches, que le brouillard congelé s'amasse en cônes sur les bords et que des cataractes de cristal immobile resserrent à droite et à gauche la cataracte mouvante des eaux ; il est arrivé parfois que les blocs de glace entraînés s'unissaient au-dessous de la chute en une énorme embâcle que l'on pouvait traverser de rive à rive en face de la chute. En été, pendant la belle saison, les oscillations de portée proviennent moins de l'abondance ou de la rareté des pluies que de la direction et de la force des vents qui poussent les eaux du lac Érié tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, et produisent ainsi dans le courant de sortie un écart de niveau d'un mètre ou davantage.

En moyenne, le débit du Niagara a été calculé à 10,000 mètres cubes par seconde, soit à vingt fois le volume de la Seine devant Paris. On a aussi mesuré approximativement la force de la chute en millions de chevaux-vapeur, de 5 à 7 suivant auteurs ; et des ingénieurs fanatiques, déplorant cette perte annuelle d'un milliard de francs, ont exprimé l'espoir que toute cette force, plus de mille fois supérieure à celle qu'on emploie

actuellement à Niagara-falls, sera utilisée un jour dans les usines américaines. Un canal creusé sur la rive droite fait déjà marcher les nombreuses manufactures qui déshonorent le paysage, et l'on projette, avec subventions du gouvernement, d'abriter sous la nappe plongeante de la chute canadienne toute une "machinerie" d'appareils pour la production de l'électricité.

(à suivre.)

ELISÉE RECLUS.

Premier centenaire de la naissance de S. S. le Pape Pie IX

De grandes fêtes auront lieu à Rome, à Sinigaglia et à Lorette, Italie, à l'occasion du premier centenaire de la naissance de Pie IX, de vénérée mémoire. Les fêtes dureront du mois de mai 1894 au mois de décembre de la même année.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Erections de municipalités scolaires.

Détacher des *de Kamouraska*,
Sainte-Hélène, *de Kamouraska*,
tout le territoire, *de Kamouraska*,
Saint-Germain de Kamouraska, *de Kamouraska*,
telle que décrit par la proclamation du 29 juin 1893,
et l'ériger en municipalité scolaire sous ce nom,
pour prendre effet le 1er juillet prochain (1894).

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Didace, dans le comté de Maskinongé, tout l'arrondissement *de Kamouraska* du territoire suivant :

Les lots numéros 70 jusqu'au numéro 86, inclusivement, du rang de la rivière Mandeville.

Les lots depuis le numéro 691 à 698, ceux depuis le numéro 700 jusqu'à 710, et ceux depuis le numéro 817 jusqu'au numéro 822, inclusivement, de la concession nord-est du lac Mandeville.

Le numéro 788 jusqu'au numéro 801, inclusivement, de la concession sud-est du lac Mandeville.

Les lots depuis le numéro 712 jusqu'au numéro 720, inclusivement, de la concession du Ruisseau

Mandeville, et les ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-Edmond," pour prendre effet le premier juillet prochain.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Alexis de Métapédia, comté de Bonaventure, les lots 14 et 21, ainsi que les lots 42 jusqu'à 56 inclusivement, compris dans le premier rang Rivière Métapédia, du même canton, et les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Laurent de Métapédia, dans le dit comté de Bonaventure.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1894.

Demandes d'érection de municipalités scolaires

Eriger en municipalité scolaire, pour les catholiques romains seulement, sous le nom de Saint-André de Sutton, dans le comté de Brome, les lots numéros 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, du 2e rang du canton de Sutton; les lots numéros 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, des troisième, quatrième et cinquième rangs du dit canton de Sutton, et les lots numéros 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, des sixième, septième, huitième et neuvième rangs du dit canton de Sutton.

Pour prendre effet le 1er juillet prochain.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 avril (1894), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Village d'Hébertville", le territoire suivant, savoir :

1° Le territoire décrit dans la proclamation du 19 mars 1881, qui forme la municipalité rurale du village.

2° Les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, A, B, C, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, inclusivement, du premier rang ouest du canton de Mélys, et le No 1, du premier rang est du même canton.

3° Les Nos 1 et 2, du *Road range east*, et les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, B, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, du *Road range west* du canton de Labarre; en sorte que la dite nouvelle municipalité sera comprise dans les bornes suivantes : au nord le chemin de front du premier rang de Labarre; à l'est la ligne de séparation entre les lots Nos 2 et 3, du *Road range east* du canton de Labarre et la ligne entre les lots Nos 1 et 2, du premier rang est du canton de Mélys; au sud le deuxième rang du canton de Mélys, et à l'ouest la ligne de séparation entre les lots Nos 19 et 20, du premier rang ouest du canton de Mélys, et la ligne entre les lots Nos 17 et 18, du *Road range west* de Labarre. Le reste de la paroisse d'Hébertville formera la corporation scolaire de la "Paroisse d'Hébertville".

Cette érection ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1894).

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-Benoit-Joseph", la nouvelle paroisse de Saint-Benoit-Labre, dans le comté de Beauce, dans les limites décrites dans la proclamation du 23 août dernier.

Pour prendre effet le premier de juillet prochain.

Eriger en municipalité scolaire sous le nom de "Betsiamites", la presqu'île bornée au nord par la rivière Betsiamites, au nord-est et sud par la fleuve Saint-Laurent, elle tient à la terre par le côté nord-ouest, dans le comté de Saguenay.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1894.

Délimitation de municipalité scolaire

Détacher de la paroisse de Saint-André d'Acton, comté de Bagot, tout le territoire désigné en la proclamation du 11 mars 1890, et l'annexer, pour les fins scolaires, à la paroisse de "Saint-Théodore d'Acton," même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1894.

GEDRON OUMET,

Surintendant.

La population catholique du Canada

Il y a 2,068,090 catholiques au Canada :

	Population entière Recensement 1891	Population catholique 1893
Nouvelle-Ecosse Prov.	450,523	123,000
Nouveau-Brunswick . . . "	321,294	116,000
Hedou Prince-Edouard . . . "	109,088	48,000
Québec..... "	1,488,586	1,307,806
Ontario..... "	2,112,980	382,200
Manitoba..... "	154,442	27,500
Assiniboia, Alberta, Saskatchewan..... Dist.	67,554	29,000
Colombie Britannique Prov.	92,767	25,000
Non organisé..... Terr.	32,468	?
	4,829,411	2,068,090

Nous formons donc les deux-cinquièmes de la population entière du Canada.

Il y a des fanatiques qui s'obstinent à ne pas tenir compte de ce fait important.

ATTENTION

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les hautes qualités des pianos de **O. Newcombe & Co.**, et de **Evans Bros. Co.** Le volume, la richesse et l'éclat du son de ces instruments, la solidité de construction et le fini artistique de leurs buffets recommandent hautement ces deux pianos qui sont en vente à Québec, chez MM. BERNARD, FILS & CIE., 5, rue Saint-Jean, H. V.

AU NOUVEAU LOCAL

Les éditeurs **Bernard, Fils & Cie.**, ont transporté le siège de leurs affaires dans les spacieuses bâtisses ci-devant occupées par M. THOS. ANDREWS, quincaillier, au No. 5, RUE ST. JEAN, H.-V., porte voisine de M. DUQUET, horloger, où ils sont maintenant installés, et viennent de recevoir directement des manufactures les plus en renom un grand assortiment de

PIANOS, HARMONIUMS ET INSTRUMENTS

de musique de toute espèce, etc., etc. MACHINES A COUDRE sans rivales, la "DOMESTIC" de New-York. Nouvelle musique VOCALE et INSTRUMENTALE, ACCORD et RÉPARATIONS de pianos, etc., etc.

 Prix modérés et conditions faciles.

No. 5, rue St-Jean, H.-V., Québec.

MAISON FONDÉE
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDÉE
EN 1865.

—• RELIEUR •—

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ ET AU PUBLIC EN GÉNÉRAL,

Il y aura bientôt *trente ans* que je dirige une maison de reliure à Québec. Durant ce long espace de temps, je n'ai eu qu'à me féliciter des encouragements que m'ont accordés les membres du clergé et tout le public en général. Je tiens donc à remercier sincèrement ceux qui se sont adressés à moi dans le passé, les priant d'agréer mes sentiments de la plus vive reconnaissance.

A l'avenir, je continuerai comme par le passé à exécuter toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION de LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis.

Je m'occupe spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Je relie les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* à des conditions très avantageuses. J'offre aussi des conditions particulières aux Messieurs du clergé. Quant au public en général, je puis le satisfaire à des prix très avantageux.

G. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUÉBEC.

P. GAUVREAU
LIBRAIRE

122 — PIED DE LA COTE LAMONTAGNE — 122
BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Grand assortiment de Cartes Géographiques. — Livres de prix. — Livres classiques, etc., etc., etc.

Rôle de cotisation — Rôle d'évaluation — Rôle de perception — Livre de Caisse pour municipalité.